

Tribunal Administratif

le 29 septembre 2014

dossier : T.A.Q. Sa l-m-215854-1309

Messieurs les juges,

La séance tenue à l'Hôtel le Castel (Spa Confort) de Granby, salle Forteresse à 9 h 30 au 901 rue Principale.

Le représentant de la compagnie d'évaluation M. Jean-François Fredette, à ce jour soit le 30/09/2014 ne m'a pas fait parvenir le contrat de la vente finale du numéro civique 250 Des Épinettes qui a servi de secteur de voisinage pour fin d'évaluation de ma maison au 220 Des Épinettes Farnham, propriété André Desnoyers, qui fait état du litige.

Vous savez très bien que le document qui a servi à M. Jean-François Fredette, comme secteur de voisinage et qui est représenté dans son rapport d'évaluation immobilière, document no. 3 a été déposé en preuve. Une fiche technique d'une agence d'immeuble a été déposée en preuve au juge de la première instance M. Robert Sanche.

Vous avez une copie de la fiche technique no. 4. Le seul moyen d'avoir la transaction de la vente finale qui va dévoiler le prix réel entre le vendeur (Patrice Deschênes) et l'acheteur (Jean-Marc Racine) de la propriété du 250 Des Épinettes Farnham, c'est d'ordonner à l'acheteur (Jean-Marc Racine) de fournir le document d'achat final de la maison du 250 Des Épinettes Farnham, entre lui et le vendeur, s'il ne l'a pas, son institution financière qui détiend son hypothèque l'a. Acheteur Jean-Marc Racine, 250 rue Des Épinettes Farnham J2P 2P9.

Je voudrais que vous me fassiez parvenir une copie de ce document ainsi que le rapport du verdict de la séance du 28/08/2014 au plus tôt, s.v.p.

Merci,

André Desnoyers,

CP 313,

Cowasville, Qué.

☎450-293-3562.